

## **Chemin des Grands Bas - Création d'une réserve foncière - Acquisition à M. SERGENT Georges**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la création d'une réserve foncière en vue de réaliser en 1997 des opérations d'habitat individuel dans le secteur Est et en accord avec M. SERGENT Georges, la Ville se propose d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées :

- section OY n° 19 sise chemin des Grands Bas, d'une surface de 11 a 20 ca
- section OY n° 20 sise chemin des Grands Bas, d'une surface de 17 a 58 ca
- section OY n° 11 sise chemin des Grands Bas, d'une surface de 62 a 80 ca
- une partie de la parcelle cadastrée section OY n° 75 sise chemin des Montarmots, d'une surface de 4 ha 92 a 52 ca, le reste de la parcelle (20 a) restant propriété de M. SERGENT

classées en zone 1NA au Plan d'Occupation des Sols.

Un accord a été trouvé sur la base de 20 F/m<sup>2</sup>, plus une indemnité de 5 100 F pour les arbres fruitiers, ce conformément à l'estimation des Domaines.

La dépense totale de 1 173 300 F plus les frais d'acte sera imputée au chapitre 90.651/2111.00501.30100 après réaffectation de la somme de 1 250 000 F, produit de la cession d'un immeuble communal situé 2, rue des Sapins (prévue par délibération du 4 novembre 1996).

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition de la propriété de M. SERGENT aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 30 décembre 1996.*